

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1018 reportant pour le 31 août 1946 la session de la Commission permanente du Conseil représentatif.

n° 1018

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
20 août 1946

Numéro JO
n° 8 du 31/08/1946

Date du numéro
31 août 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1814 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'article 51 du décret du 9 novembre 1945 portant création d'un Conseil représentatif de la Côte française des Somalis et dépendances

Vu l'arrêté n° 988 du 14 août 1946 convoquant la Commission permanente du Conseil représentatif pour le 28 août 1946.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

La session de la Commission permanente du Conseil représentatif prévue pour le 28 août 1916 est reportée au samedi 31 août 1946, à 7 heures.

Art. 2

— Le présent arrêté, qui fera l'objet de mesures de publicité extraordinaire, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.